

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

S.T.U. n° 93.040

L'An mil neuf cent quatre vingt treize le 26 Mars à 20 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

**DATE DE CONVOCATION**

17 Mars 1993

**DATE D'AFFICHAGE**

17 Mars 1993

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoints  
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, Mme PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, REVOLAT, SABATHIER et TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. GAVEN par M. HUGENDOBLER  
M. GUEZENNEC par M. SABATHIER  
M. MUSSETTI par M. LE GUEUT  
M. BERLAND par M. BOISNARD  
M. COASSIN par Mme BARRAUD-DUCHERON  
Mme PARROU par M. CHABANEAU

**ABSENTS- EXCUSES** :

MM. ALONSO - BARRIERE et DINDINAUD

Madame BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 23  
Nombre de Votants : 29

**OBJET** : ACQUISITION DE TERRAIN

**VOTE** : UNANIMITE

Par promesse en date du 25 Février 1993, Monsieur MATIGNON Jean-Claude, demeurant à CORDON "La Clé des Champs" (HAUTE SAVOIE) s'est engagé à vendre à la Ville de ROYAN une parcelle de terrain cadastrée section AW NO 414 pour 4.516 m<sup>2</sup> moyennant la somme de 150.000 Francs.

Ce terrain jouxte la propriété de la Ville où est édifié le C.A.R.E.L. Son acquisition permettrait une extension des activités et des parking.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU la promesse signée par Monsieur MATIGNON,
- VU le plan parcellaire,
- VU l'avis de la Commission des Permis de Construire,
- CONSIDERANT que le terrain est voisin de la propriété communale sur laquelle est édifié le C.A.R.E.L.
- CONSIDERANT que cette acquisition est de nature à constituer une réserve foncière permettant à terme d'envisager une extension du C.A.R.E.L. et des parkings,

#### **D E C I D E**

- d'acquérir à l'amiable une parcelle de terrain dépendant de la propriété de Monsieur MATIGNON demeurant "la Clé des Champs" CORDON (HAUTE SAVOIE) cadastrée section AW N°414 pour 4.516 m<sup>2</sup> moyennant la somme de Cent Cinquante Mille francs (150.000 F).
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou Le Premier Adjoint agissant par délégation à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de la vente et l'acte authentique.
- que l'acte sera dressé en l'étude de Maître HILLAIRE, notaire à ROYAN, avenue de PONTAILLAC.

- d'imputer la dépense au Budget en cours au moment de la signature de l'acte authentique.

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,*

*Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,*

*H. LE GUEUT*

**Déposé à la S/Préfecture de Rochefort  
le 1er Avril 1993  
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général Adjoint**